

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉCOLE**Année scolaire : 2017/2018****Circonscription de LYON 8-2**

École primaire	Primaire KENNEDY Lyon 8-2
Coordonnées : Adresse, N° de tél., adresse mail	15, rue Jean Sarrazin, 69008 Lyon 0478741074 / 0693796b@ac-lyon.fr
Direction	Monsieur Boyer

Date	06/02/2018
Ouverture de séance	18 h
Clôture de séance	20 h

Présents / absents excusés

<i>Présents</i>	NOM	<i>Absents</i>	FONCTION	Membre permanent (cocher)
	<i>excusés</i>			
M. QUENIS			Inspecteur de l'Éducation nationale, Circonscription de Lyon 8-2	X
	Mr CORAZZOLE		Adjoint aux affaires scolaires - Maire de Lyon	X
M.LEVY			Adjoint aux affaires scolaires - Maire du huitième	X
Mme EVA			Adjointe - Maire du huitième	X
Mr BOYER			Directeur	X
Mme HUMBERT			Professeur des écoles	X
Mme CHANU			Professeur des écoles	X
Mme BOCQUENET			Professeur des écoles	X
Mme EL MAJRI			Professeur des écoles	X
Mme GAGET			Professeur des écoles	X
Mme JOB			Professeur des écoles	X
	Mme CHANU		Professeur des écoles	X
Mme LIORET			Professeur des écoles	X
Mme MOULIN			Professeur des écoles	X
Mme PASCAL			Professeur des écoles	X
Mme BIRKER			Professeur des écoles	X
Mr MOTILLON			Professeur des écoles	X
Mme LABALME			Professeur des écoles	X
Mme POLLION			Professeur des écoles	X
	Mme DECERLE		Professeur des écoles	X
Mme KARKOVSKI			Professeur des écoles	X
Mr MARCHIVE	remplaçant Mme CLAVREUL		Professeur des écoles	X
Mme PONCET			Professeur des écoles	X
Mme BUONOMO			Professeur des écoles spécialisée ULIS	X
Mr BOEKING-DIT-SYDENHAM			Professeur des écoles spécialisé ULIS	X
Mme EL CHEHAB LAURENT			Professeur des écoles spécialisée UPE2A	X
Mme VERCHERY			ATSEM	
	Mme SULTAN		Professeur des écoles/Psychologue scolaire	

Mme PONCELIN	Professeur des écoles/Maîtresse G	
Mme ETIENNE	Professeur des écoles/Maîtresse E	X
Mme PIEDNOEL	Infirmière scolaire	
Mme SALLE	Médecin scolaire	
Mme FRABONI	Assistante sociale	
Mme VERSTRAETE	Médecin PMI	
Mme BAIBOU	Parent élu FCPE	X
Mme BELHELAL	Parent élu FCPE	X
Mme BEN SALAH	Parent élu FCPE	X
Mme BOIDIN	Parent élu FCPE	X
Mr BOIDIN	Parent élu FCPE	X
Mme BRICOUT	Secrétaire Parent élu FCPE	X
Mme CHAGOT	Parent élu FCPE	X
Mme GUEMMAZ	Parent élu FCPE	X
Mme IMAD	Parent élu FCPE	X
Mr ISOARD THOMAS	Parent élu FCPE Président	X
Mme KANIA	Vice-Présidente Parent élu FCPE	X
Mme LORIN	Vice-Secrétaire Parent élu FCPE	X
Mme MADANI	Parent élu FCPE	X
Mme PERRIN	Parent élu FCPE	X
Mme PILLET-SULPICE	Vice-Trésorière Parent élu FCPE	X
Mme SPANO	Trésorière Parent d'élève	X
Mme VALETTE IORI	Parent élu FCPE	X
Mme VIALET	Parent élu FCPE	X
Mme CHAUVEL	Responsables de secteur (Ville de Lyon)	
M. RUTHY	Directeur ALAE	
Mme RICCI	Directrice ALAE	
Mme LIEGEOIS	DDEN Déléguée Départementale de l'Éducation nationale	X
Mme COULON	Déléguée Départementale de l'Éducation nationale	

Pouvoirs membres de droit absents

Ordre du jour :

➤ Tour de table

➤ VOTE sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018

ATTENTION ! Seules les personnes présentes de la liste des voix délibératives peuvent voter.

Voix délibératives : Directeur + Maire (ou son représentant) + 1 conseiller municipal + Maîtres de l'école (1 seule voix par classe) + 1 maître du RASED + parents élus (1 seule voix par classe) + 1 DDEN.

Voix consultatives (ne participent pas au vote) : Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale + les membres du SMSS + 1 représentant des ATSEM.

➤ Préviation d'effectifs rentrée 2018

➤ Calendrier scolaire / absentéisme

➤ Passages / liaison école-sixième / AFFELNET

➤ Relation École /parents / climat scolaire

➤ Bilan PPMS / alerte incendie

➤ Bilan LivrEval / LSU

➤ OCCE

➤ Carnaval / Fête de l'école en lien avec l'ALAE

➤ Travaux : Points sur les travaux réalisés ou programmés.

➤ Photos de classes

➤ Le café des parents

Cordialement,
Le président du conseil
Hervé Boyer

Les participants membres de droit ou invités :

- les représentants des Parents d'élèves et les suppléants,
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription de Lyon 8-2
- le Maire de Lyon ou son représentant,
- la Maire d'arrondissement ou son représentant,
- les Responsables de secteur et de proximité de la Ville de Lyon,
- la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale,
- les membres de l'équipe médico-sociale,
- les ATSEM,
- les enseignants de l'école et du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.
- les Directeurs d'accueil de loisir

Compte-rendu du conseil

Vote sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018.

Ce vote fait l'objet d'un compte-rendu spécifique élaboré par l'Inspection académique et la Ville de Lyon. Ce compte-rendu est consultable dans le bureau du directeur.

Résultats : 12 voix scénario 1 (4,5 jours) ; 17 voix scénario 2 (4 jours) ; 1 abstention

1. Tour de table

Rapporteur Parents : Mme KANIA

Rapporteurs enseignants : M. BOEKING-DIT-SYDENHAM

La synthèse sera effectuée par Monsieur BOYER et présentée aux rapporteurs pour validation

2. Prévision d'effectifs rentrée

IEN Lyon 8^{ème} Lyon 2^{ème} PRÉVISIONS EFFECTIFS **KENNEDY** rentrée 2018

École :	DIF
OUVERTURE POSSIBLE	NON
FERMETURE POSSIBLE	NON

	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	TOTAL	dont		
						élèves allophones	Elèves handicapés reconnus MDPH	Elèves en attente de reconnaissance MDPH, dossiers envoyés ou en cours (date envoi dossier)
<i>2017-2018</i>	0	36	44	56	136	2	0	
2018-2019	0	36	36	44	116	?	?	

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	dont		
							élèves allophones	Elèves en situation de handicap reconnus MDPH	Elèves en attente de reconnaissance MDPH, dossiers envoyés ou en cours (date envoi dossier)
<i>2017-2018</i>	49	48	54	36	44	231	15	5	
2018-2019	54	49	48	54	36	241	15	3 ?	

2017-2018 Ulis	2	2	2	3	3	12
---------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

3 élèves d'ULIS ne sont pas inclus à ce jour au vu de leurs troubles.

Observations :

A. Avez-vous eu une ouverture ou une fermeture ces deux dernières années.

Ouverture dixième classe rentrée 2016-2017.

B. Avez-vous des locaux disponibles, quels sont-ils (salle vide, salle d'arts visuels, BCD autres...).

C. Votre école a-t-elle des spécificités à prendre en compte ?

ULIS + UPE2A.

De fait, les effectifs pourraient connaître une légère hausse et restent soumis à un comptage régulier...

Quelques élèves nouveaux arrivent en général sur l'école chaque rentrée.

Les parents d'élèves soulignent la reconstruction du foyer situé entre la rue Paul Santy et l'avenue Général Frère, et demandent s'il ne faudrait pas prévoir des arrivées d'enfants prochainement.

M Levy ne peut pas préciser la livraison du foyer, sans pouvoir affirmer l'école de secteur.

L'école restera sur un statut de Zone difficile.

Concernant les ULIS, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale a confirmé officiellement la fermeture d'une des deux unités.

3. Calendrier scolaire / absentéisme

Des familles ont interpellé à nouveau le directeur concernant un éventuel « pont de l'Ascension ». Pour l'heure rien n'a encore été décidé dans le sens d'un pont.

RAPPEL :

L'école est un lieu essentiel pour l'accès à la connaissance et l'assiduité fait partie des obligations qui s'imposent à l'élève comme à ses parents.

L'assiduité aux enseignements obligatoires prévus à leur emploi du temps est un des devoirs des élèves.

*Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national **ne constituent pas un motif légitime d'absence.***

En effet, il n'est pas possible d'envisager des vacances « à la carte », qui perturberaient le fonctionnement de la classe et nuiraient à la scolarité.

(Source : Eduscol)

De fait, il n'appartient pas aux enseignants de fournir à l'avance les devoirs ou les leçons effectués, ce qui pourrait être interprété comme une approbation de ces absences.

POUR RAPPEL :

UNE CLASSE TRANSPLANTÉE (« VERTE ») EST UN TEMPS SOUMIS AUX OBLIGATIONS SCOLAIRES.

La présence de tous les élèves est souhaitée pour la cohérence pédagogique de la classe.

Tous les élèves doivent pouvoir participer. Le service médico-social peut intervenir auprès des familles si nécessaire.

EN CAS DE NON-PARTICIPATION AU PROJET, L'ÉLÈVE DOIT SE PRÉSENTER QUOTIDIENNEMENT A L'ÉCOLE SUR LES HORAIRES HABITUELS POUR EFFECTUER UN TRAVAIL RÉGULIER ÉTABLI PAR SON ENSEIGNANT.

4. Passages classes supérieures et en 6^e

Les décisions de passages seront soumises aux parents avant début mai (date légale à préciser).

Les décisions de maintien dans le cycle seront soumises à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale qui sera seul décisionnaire. Les redoublements ne peuvent avoir lieu qu'en fin de cycle et ne peuvent être liés qu'à des raisons exceptionnelles.

Rappel : le CE2 marque la fin du cycle 2, la fin du cycle 3 se fait en 6^e.

Sixième

Les inscriptions sont réalisées à travers un logiciel : AFFELNET

Les documents seront distribués début mars (Volet 1) / fin mars (Volet 2) les résultats devraient être connus au 12 juin.

Les parents déclarent sur l'honneur le domicile de leur enfant. Ce document est conservé à l'école.

Mise en garde particulière : toute tentative de « triche » sur l'adresse fait risquer aux familles de se voir attribuer potentiellement n'importe quel collège de Lyon.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise que c'est bien l'adresse du domicile de l'élève qui génère son collège d'affectation et non l'école.

POUR TOUS : Un seul vœu autre que le collège de secteur est autorisé par dérogation, MAIS à partir de critères précis de priorité.

Attention ! POUR LES ÉLÈVES DÉPENDANTS DU COLLÈGE ALICE GUY (UNIQUEMENT) il n'y aura que 100 nouvelles places disponibles à la prochaine rentrée. En cas de saturation un second vœu sera proposé (hors dérogation toujours possible). Ce second vœu correspondra au collège de secteur avant la création d'Alice GUY.

Pour le privé, les parents doivent effectuer personnellement les démarches. L'enfant reste inscrit sur le collège de secteur dans AFFELNET.

Des journées portes ouvertes seront organisées par le collège de secteur : LONGCHAMBON. Les deux classes ont également visité le collège.

5. Le climat scolaire (point reporté du premier conseil d'école)

« La recherche scientifique prouve qu'un climat scolaire serein fait diminuer les problèmes de violence, l'absentéisme et le décrochage. Il contribue également, à côté de la qualité des pratiques pédagogiques, aux résultats et à la réussite des élèves : favorisant le bien-être de tous, il permet la disponibilité des enfants et des adolescents pour les apprentissages et celle des professeurs pour l'enseignement et l'accompagnement des élèves.

Mais la relation est à double sens : si un bon climat scolaire est une condition des apprentissages, il est essentiel de considérer que les apprentissages contribuent aussi à la qualité du climat scolaire. Il s'agit des apprentissages disciplinaires, mais aussi des compétences transversales, aussi bien à l'école, au collège et au lycée (professionnel, général et technologique). Dans le cadre de la scolarité obligatoire, le troisième domaine du socle commun de connaissances, de compétence et de culture (la formation de la personne et du citoyen), qui vise à rendre l'élève capable de "participer activement à l'amélioration de la vie commune", comporte des apprentissages comme :

- *L'expression des émotions*
- *La capacité à faire preuve de bienveillance et d'empathie*
- *La résolution pacifique des conflits*
- *Le respect des autres*
- *La connaissance et la compréhension des règles*
- *La responsabilité vis-à-vis d'autrui*

Ces apprentissages se font dans le cadre des enseignements disciplinaires, dans celui de l'enseignement moral et civique, et s'inscrivent dans le parcours citoyen et dans le parcours éducatif de santé.

Au-delà des contenus, les démarches mises en place dans la classe peuvent aussi contribuer à la

qualité du climat scolaire. C'est le cas si les activités et les apprentissages proposés dans une discipline prennent du sens aux yeux des élèves. Par exemple :

- Expliciter les tenants et les aboutissants de ce que l'on étudie
- Inscrire ce que l'on réalise dans le cadre d'un projet
- Ménager des temps de différenciation qui permettent de prendre en compte les besoins différents

Tout cela **aide les élèves à donner du sens à ce qu'ils étudient.** C'est le cas aussi si les activités permettent de mobiliser toute la classe, si elles donnent aux élèves un rôle effectif, dans une approche coopérative, qui offre aussi la possibilité de développer des échanges avec les autres et de s'engager dans une réalisation collective. Les pratiques d'évaluation peuvent jouer un grand rôle dans la qualité du climat scolaire.

La relation pédagogique et éducative instaurée par les professionnels contribue également à la qualité du climat scolaire. La clarté de la communication, son caractère respectueux, l'attention que l'on prête individuellement et collectivement aux élèves, la sollicitude, l'autorité, sont des éléments que l'on retrouve fréquemment dans les écoles et les établissements marqués par un bon climat scolaire. » (source Éduscol)

Cette relation pédagogique se joue également sur les temps de récréation et d'accueil.

En ce sens, et dans la continuité des décisions déjà prises l'an dernier (différenciation des récréations par cycle, zones restreintes, temps de « ballon » spécifiques »,...) l'accueil des élèves sera modifié dès le retour des vacances de février.

À COMPTER DU 26 FÉVRIER 2018

L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE SE FERA PAR LA PORTE BLANCHE

(Sous le bureau du directeur).

À 8 h 20, les élèves rejoindront (au fur et à mesure de leur arrivée) directement leurs classes où ils seront accueillis par leurs enseignants. Les AVS veilleront à la bonne circulation dans les escaliers. Les parents ne seront pas autorisés à monter dans les classes (sauf cas très particuliers : élèves en béquilles si besoin...).

À 13 h 20, regroupés par les animateurs de l'ALAE, les élèves seront récupérés et mis en rang sur des lieux spécifiques à chaque classe. L'enseignant sera alors responsable de sa classe.

LES SORTIES

SE POURSUIVRONT AU NIVEAU DU

GRAND PORTAIL.

6. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité / Exercice d'alerte incendie

Monsieur COULOT, responsable sécurité, est venu sur l'école à la demande du directeur pour faire le point avec la Responsable de secteur, les Directeurs de l'ALAE et le gardien. Il a validé le bon fonctionnement des consignes de sécurité.

7. « Livreval » / LSU

Les bulletins sont désormais remis aux familles de manière électronique via le logiciel Livreval. Ce logiciel fusionnera automatiquement avec le nouveau Livret scolaire universel (LSU), **seul outil officiel dans l'évaluation des élèves.**

Des problèmes d'accessibilité à élucider ? Merci de bien penser à les signaler.

8. Bilan financier.

Les comptes de l'école pour l'exercice 2017-2018 ont été validés par l'OCCE.

Messieurs MOTILLON et BOYER sont les gestionnaires des comptes de l'OCCE pour l'élémentaire et par Mesdames GAGET et HUMBERT.

Ceux-ci restent accessibles sur demande écrite aux parents qui le désirent.

9. Carnaval / fête de l'école / Dictionnaires

Carnaval

Le carnaval aura lieu le mercredi 21 mars de 9 h 30 à 10 h 30. Présence de la police municipale. Les encadrants devront porter une chasuble. Attention aux éventuels colis suspects sur le parcours.

Un carnaval dédié a lieu en maternelle mercredi 15 février, chaque classe choisissant son thème (comme en élémentaire).

Merci à l'ALAE pour leur aide auprès de certaines classes.

Fête de l'école

En lien avec l'ALAE

Prévue le vendredi 22 juin après 16 h 30

Besoin de parents supplémentaires. Les enseignants sont les bienvenus.

Animateurs présents pour installer

Présentation des œuvres réalisées sur les ALAE et autres activités

Proposition de la part des parents d'élèves pour augmenter la fréquentation à la fête de l'école : que les enseignants présentent un spectacle par classe. Réponse à apporter.

Pas d'annulation de la garderie de 16 h 30 à 17 h 45

Tombola /....

Convention pour l'occupation des locaux et des matériels de la ville de Lyon : la convention sera bientôt présentée.

La remise des dictionnaires aux élèves sortants est prévue le lundi 2 juillet à 17 h.

10. Photos de classes

Elles auront lieu le 29 mars 2018 dans la journée pour toute l'école.

11. Le café des parents

L'école mènera à nouveau le projet.

Date prévue : mercredi 14 mars à partir de 8 h 30.

Relevé de décisions

Si une décision est adoptée par vote, il est impératif de voir apparaître le nombre de votants (uniquement les membres de droit) et le résultat du vote avec le détail des voix pour, contre, abstentions et des nuls.

Lyon le 21/03/2018

Rédigé par le président du conseil d'après les notes du secrétaire de séance

Président de séance : directeur/

Secrétaire de séance

Hélène Boyer


Mme KANIA
Mr BOEKING-DIT-SYDENHAM